



Avis d'appel d'offres ouvert Sur Offres des prix N° :02/NHTAZA/BH/2026

Le Lundi **06/07/2026 à 10h30**, Il sera procédé, au bureau de Monsieur le Nadher des Habous de Taza, à la Nédharat des Habous de Taza , **Rue sidi Mohamed Belhaj Taza haut** à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour **TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN R+4 ETAGES AVEC SOUS-SOL À TAZA SUR LE TERRAIN À 150 TITRE FONCIER N° 39761/21 AU LOTISSEMENT JAYARIN. COMMUNE DE TAZA.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service d'Investissement et de la Conservation des Habous à Nédharat des Habous de Taza, Rue sidi Mohamed Belhaj Taza haut. Il peut également être téléchargé à partir du portail du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma ou portail des marchés publiques : www.marchespubliques.gov.ma ou portail annonces Habous : www.annonces-habous.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **112.000.00 (cent douze milles) Dirhams.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42,44 et 46 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiida 1434 (13 Septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et des services conclus par l'administration des Habous au profit des Habous Publics.

- Il sera procédé à une visite des lieux pour les concurrents à la date du 25 juin 2026 à 11h du matin.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la Nédharat des Habous sus – visé à l'adresse sus-indiquée ;
- Déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Nédharat des Habous sus – visé à l'adresse sus-indiquée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date du 06 Juillet 2026 à 10h30.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

- Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises du BTP :

Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale, et les qualifications exigées :

<u>Secteur</u>	<u>Classe</u>	<u>Qualifications exigées</u>
A	3	A.2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.